

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3085

présenté par

M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Saint-Huile et Mme Youssouffa

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« et après respect de la procédure contradictoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision technique